

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 12 novembre 2013**

**2013 DASES 577G** Subvention à l'association Mouvement français pour le planning familial (11<sup>e</sup>).

**Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose une subvention à l'association Mouvement français pour le planning familial ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée, au titre de 2013, à l'association Mouvement français pour le planning familial, ( Simpa 32981 Dossier 2013\_07697 ).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement du Département de Paris exercice 2013 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.